

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 13 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	07	09

Vote
Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

L'an 2023, le 13 avril 2023 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, en conseil exceptionnel sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07 avril 2023.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Pfister Eddie.

Absents : MM Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon.

Absentes excusées : Mme Cécile Boutellier qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle, Mme Anne Braud qui donne pouvoir à Brigitte Bongard.

A été nommée secrétaire : Sandra Recouvreur

30 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Sur le rapport de Madame le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024.
- Cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune de Verbiesles actuellement en nomenclature M14.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise l'option pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée du budget principal de la commune de Verbiesles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait à Verbiesles, le 13 avril 2023
Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT